



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de méthode

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2023-473 24/07/2023</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/11/2023

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Appel à participation à la 5ème édition de l'appel à projet : »Tous écoresponsables : on parie

Destinataires d'exécution

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles
Etablissements d'enseignement agricole privé sous contrat
Fédérations de l'enseignement agricole privé sous contrat

Résumé : La présente note de service précise les modalités de participation à l'appel à projet "Tous écoresponsables : on parie !?" initié par le réseau national des écoresponsables et soutenu par la DGER. Cet appel à projet vise à encourager une dynamique écoresponsable chez les apprenants sur une thématique de développement durable au travers de la réalisation d'une ou plusieurs actions.

1 – Contexte

La politique éducative en matière de développement durable (DD) du ministère chargé de l'agriculture s'inscrit dans les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015.

Cette politique répond également aux ambitions agro-écologiques pour la France et se décline en particulier dans le plan Enseigner à produire autrement (EPA) pour les transitions et l'agro-écologie dont l'axe 1 est d'encourager la parole et l'initiative des jeunes (Circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30 janvier 2020).

L'éducation au développement durable et aux transitions dans les établissements d'enseignement technique agricoles publics et privés sous contrat est une priorité est rappelée dans la NDS DGER/SDPFE/2017-445 du 16 mai 2017 (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-445>).

C'est pourquoi, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche propose une 5ème édition de l'appel à projet « Tous écoresponsables, on parie !? ».

La DGER souhaite ainsi, à travers cet appel à participation, continuer à inciter et valoriser l'engagement citoyen des apprenants par la réalisation d'un ou plusieurs projets mobilisateurs au sein des établissements de l'enseignement agricole public et privé sous contrat.

Il s'agit de :

- de proposer aux apprenants d'être acteurs et auteurs dans le cadre de l'appel à projet en étant soit force de proposition et/ou en participant aux jurys de l'appel à projet ;
- d'encourager la parole et l'initiative des apprenants au sein du réseau des écoresponsables ;
- de préparer les apprenants au dialogue et à la sensibilisation autour des transitions.

2 - Mise en œuvre de l'appel à participation

Objectifs

Cet appel à projet vise à créer ou soutenir une dynamique écoresponsable en établissement incluant les apprenants sur une thématique ou des thématiques de développement durable et de transitions indispensables.

Il s'inscrit pleinement dans la politique menée par le ministère chargé de l'agriculture qui est :

- d'encourager la parole et l'initiative des apprenants ;
- de permettre aux apprenants d'acquérir des compétences, des savoirs formels et informels pour développer leur capacité à raisonner et à avoir un esprit critique tout en s'appuyant sur des expertises reconnues, pour dans le cadre de leur citoyenneté et en tant que futurs professionnels. Il s'agit de les amener à être capables d'appréhender la complexité et la diversité des enjeux de leur territoire et de la planète dans une perspective de développement durable et de transition agro-écologique et alimentaire ;
- d'impulser de nouvelles démarches responsables au sein des établissements.

Ainsi, au travers de cet appel à projets, les apprenants formés aux méthodes de débat participatif, de coopération et aux techniques d'animations, sont invités à initier et conduire des actions ouvertes sur l'établissement et le territoire dans le cadre d'un projet à mener collectivement.

Il tend aussi à :

- rendre les apprenants moteurs d'une dynamique et de leur faire prendre conscience des problématiques de développement durable au sein de leurs établissements et de leurs territoires ;
- favoriser l'esprit de coopération dans l'établissement ;
- encourager le dialogue et le respect de l'autre ;
- favoriser une démarche d'analyse d'une situation et une recherche d'améliorations ;
- permettre d'engager l'ensemble des apprenants, toutes filières de formation confondues, grâce à la dynamique impulsée par les apprenants écoresponsables dans des démarches concrètes de transformation de pratiques au sein de leur établissement.

Description du projet :

Il s'agit de proposer un temps fort ou des temps forts co-élaboré(s) et co-animé(s) par les apprenants et les équipes éducatives, en établissement, autour d'une action de développement durable et de transitions permettant d'aboutir à la réalisation d'un ou plusieurs projets, **visant la réalisation d'une action concrète, valorisée, sur le site tous écoresponsables (<https://reseau-ecoresponsable.educagri.fr/>) sous la forme d'une vidéo, d'un diaporama, d'un site internet.**

Le projet intégrant une dynamique collaborative et coopérative entre les apprenants et les encadrants doit conduire à établir des liens avec des partenaires locaux (établissements publics/privés, établissements de l'éducation nationale, associations) ou avec d'autres régions ayant une démarche écoresponsable pour réaliser des actions communes.

Les projets peuvent porter sur les thématiques liées aux ODD (ou sur d'autres thématiques (cf initiatives déposées sur le site <https://reseau-ecoresponsable.educagri.fr/>))

Les projets doivent être si possible expérimentaux et apporter de nouvelles pratiques pour l'établissement en faveur des transitions.

La thématique choisie sera précisée dans le dossier de candidature déposé.

Appuis possibles :

- L'action de formation, « Accompagner une dynamique écoresponsable », inscrite dans le cadre du PNF, propose aux équipes éducatives et de direction d'acquérir des outils et méthodes pour initier, développer et accompagner une dynamique dans son établissement.
- L'équipe animatrice du réseau national des écoresponsables pourra également répondre aux interrogations des établissements et des encadrants souhaitant s'engager.
- Le réseau national des écoresponsables peut également accompagner les porteurs de projet dans leur initiative. Retrouvez le programme et le lien des permanences à distance du réseau national à cette adresse : <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?ReseauEcoEnAction>

Modalités de participation :

La participation à l'appel à projet « Tous écoresponsables, on parie !? » est ouverte à toutes les filières et tous les niveaux de l'enseignement agricole public et privé sous contrat et limitée à un projet par centre constitutif de l'établissement.

L'établissement doit chercher à privilégier la participation d'un groupe de jeunes notamment représentants élus aux différentes instances, écoresponsables, membres de l'Association Sportive

(AS), de l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA), mais peut se porter soit sur une classe entière ou un groupe-classe.

Les établissements souhaitant participer à cette manifestation doivent déposer leur candidature sur <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?RepondreAAPTouseco> le 15 novembre 2023 au plus tard.

Elle fera l'objet d'un accusé de réception par voie électronique.

Sur la base de ces documents et d'une présentation orale de 5 minutes par les apprenants porteurs du projet par visio-conférence, des jurys avec des membres du réseau national des écoresponsables effectueront la sélection des dossiers le 29 novembre 2023.

Les lauréats bénéficieront d'une enveloppe au maximum de 1 000 € en fonction des besoins réels du projet sur présentation des factures liées au projet **avec la condition de réaliser une courte vidéo de 3 minutes maximum (résolution minimum de 1080p), une page web ou un diaporama interactif ainsi qu'un témoignage mis en ligne sur le site tous écoresponsables (<https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?PagePrincipale>)**

La production devra présenter très clairement l'action, la démarche, l'impact (constaté ou envisagé) de l'action entreprise et porter le logo « Tous écoresponsables ».

Les établissements sélectionnés s'engagent également à établir un bilan comme présenté à l'annexe 2 à la date mentionnée au paragraphe 3 de cette note. Ils pourront bénéficier de l'appui des réseaux précités.

Les productions pourront être projetées à l'occasion d'un événement organisé par le Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire.

Elles feront l'objet d'une diffusion publique sur différents canaux de communication nationaux et régionaux notamment le site du réseau d'éducation au développement durable : <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/>, sur la page : <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?AppelProjetLaureat2022>

Au sein des établissements, la valorisation de l'engagement des écoresponsables peut se faire par :

- l'unité facultative « engagement citoyen » : qui se présente dès la première année de CAPA, ou baccalauréat professionnel ou technologique ou en terminale, plus d'infos ici : <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?UniteFacultative>
- le badge numérique « Tous écoresponsables » : qui permet de valoriser les expériences et vécus au travers des actions et projets et qui peuvent être intégrés à un C.V, lien <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?Openbadge>

3 - Échéancier

- 15 novembre 2023 : date limite d'envoi du dossier de candidature à l'adresse <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?RepondreAAPTouseco>
- à partir du 11 décembre 2023 : diffusion de la liste des lauréats
- 22 mai 2024 : date limite d'envoi des productions et du compte-rendu technique et financier par les établissements (annexe 2).

4 - Personne ressource

- Sofie AUBLIN, animatrice du réseau animatrice nationale du réseau d'Education au Développement durable (sofie.aublin@educagri.fr) ;
- Une liste non exhaustive de partenaires nationaux est donnée en annexe 1.

Le Directeur Général

Benoît BONAIMÉ

ANNEXE 1 : Partenariats DGER

ADIVALOR (sensibilisation aux déchets d'agrofourriture) (<https://www.adivalor.fr/>)

Les agences de l'eau (classe d'eau, projet de sensibilisation sur l'eau et sur la biodiversité) (<https://www.lesagencesdeleau.fr/>)

Teragir (forêt dans toutes ses dimensions) (<https://www.teragir.org/>)

L'Office français de la biodiversité (OFB) (<https://www.ofb.gouv.fr/>) et ses agences régionales

Electeurs en herbe (parcours citoyen pour comprendre, débattre et agir contre le réchauffement climatique) (<https://www.electeursenherbe.fr/>)

L'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) (<https://www2.occe.coop/>)

UNCPPIE (<https://cpie.fr/>)

JOUER A DEBATTRE (<https://jeudebat.com/>)

ANNEXE 2: Bilan du projet

Combien de personnes ont participé ?

Est-ce que le projet a pu être l'occasion d'initier une prise de conscience. Si non, qu'est ce qui a freiné cette prise de conscience.

Est-ce que le projet a permis d'accentuer la mobilisation de l'établissement en faveur du développement durable ?

Le projet aura-t-il une suite ? Si oui, laquelle ?

Deux témoignages de personnes ayant participé (jeunes et/ ou adultes)

Volet financier : quelle a été l'utilisation de la dotation ? Bilan financier sur présentation de factures

Dépenses	Recettes
Total	Total

Il est indispensable de nous faire parvenir le bilan financier et pédagogique, de mettre en ligne un [témoignage de votre action](#) à l'adresse suivante : (<https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?Temoignages>) ainsi qu'une production sous la forme d'une vidéo, d'un site internet ou d'un diaporama interactif, avant le **22 mai 2024**.

Concernant la production à mettre en ligne, nous vous prions d'être vigilant-e à la qualité du support afin que cela puisse bien rendre compte de votre action. Merci de suivre notre cahier des charges disponible à cette adresse : <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?ReseauEcoEnAction>

Vos supports seront valorisés sur le site du réseau national des écoresponsables de l'enseignement agricole : <https://reseau-ecoresponsables.educagri.fr/?AppelProjetLaureat2021>

Pour toutes questions administratives, contactez Mme Armanet (marie-ange.armanet@supagro.fr)

Pour toutes questions relatives au rendu pédagogique contactez Mme Bischoff (orane.bischoff@supagro.fr)

Pour les questions relatives au réseau national des écoresponsables, contactez Mme Aublin (sofie.aublin@educagri.fr)